

La Feuille

des habitants de la vallée de Saurat

n°21
avril 2016



Éditorial

Le 13 novembre 2015 attentats à Paris, le 22 mars 2016 attentats à Bruxelles.

Au nom de tous les Sauratois j'ai une pensée pour les victimes et leurs proches ; la sécurité nous impose la vigilance pour éviter de tels actes, mais nous ne renoncerons jamais à ce qui fait notre art de vivre ensemble, et le débat démocratique en fait partie. Le prochain congrès des maires, début juin 2016, devra en être l'illustration ! Moins de normes et plus de moyens... tel en sera le mot d'ordre.

Moins de « réformes ambitieuses » conçues à Paris par des administratifs qui méconnaissent les réalités du terrain et qui font peser leur financement sur la commune (ainsi la réforme de tous les programmes à l'école primaire impliquera le renouvellement des manuels).

Moins de « diktats » : il est totalement aberrant d'imposer les mêmes normes, règlements, dans une grande métropole et dans un village de montagne, que ce soit l'accessibilité, la signalétique, l'aménagement du territoire... Même s'il faut « ordonner » à un moment et non plus « conseiller » pour que les choses avancent. Ainsi nous avons 6 ans pour mettre aux normes tous nos bâtiments publics. Coût prévisionnel des travaux : 138 540 € HT.

Et quels travaux !... par exemple à l'école (15 010 € HT) :

- signalétique : 510 € ... c'est-à-dire écrire sur les portes « classe 1 », « cantine »,...
- élargissement des portes...
- création d'un emplacement de stationnement pour handicapé (3 150 €)

Et s'il est évident de construire une rampe (1 190 €) permettant à un enfant sur un fauteuil roulant d'accéder à sa classe, la pose d'une bande de guidage (1 470 €) pour mal voyant n'est peut-être pas essentielle à l'école (comme dans tout autre lieu où il y a toujours beaucoup de monde). On pour-

rait envisager que la maîtresse ou un copain accueille cet enfant au portail et le guide dans sa classe.

Un « copain » responsable, ce serait là un excellent outil pour apprendre à « bien vivre ensemble », c'est-à-dire d'abord faire attention aux autres, aider les autres.

Sans oublier la mise aux normes en terme d'accessibilité des rues et routes du village estimée à 582 720 € HT.

Il faudra aussi tout flécher : l'école, le cimetière, les commerces encore une dépense (certaines signalisations sont nécessaires) ; mais Saurat est un petit village de montagne ; un touriste « perdu » dans le bourg trouvera toujours une personne qui le renseignera.

Tout semble conçu pour les grandes agglomérations. Nous, les élus de la montagne, connaissons notre territoire, nos administrés. Nous sommes en mesure de porter des services efficaces à la population, si on nous en laisse les moyens. La complexité et la lourdeur des schémas et des normes paralysent de plus en plus l'action locale et étouffent nos initiatives.

Nous avons un sentiment de déclassement, de relégation de nos petits territoires de montagne : « Saurat est trop éloigné de la 4 voies pour qu'on imagine y construire le prochain hôpital Jules Rousse... Il y a de l'eau partout mais l'absence d'un réseau public d'eau potable en dehors du bourg-centre interdit tout développement des hameaux. »

Je participerai donc au prochain congrès des maires avec la volonté que cessent l'étouffement de nos territoires et la dégradation des moyens dont ils ont besoin pour servir nos citoyens.

Anne-Marie Basséras

SOMMAIRE

Actualités de la commune ---	2
Vie des associations-----	8
Patrimoine & Culture -----	10
Infos environnement-----	12

Actualités

de la commune



Vie locale

Les travaux de révision du PLU de Saurat

C'est un véritable marathon qui se joue avec l'instruction de la révision du PLU de la commune. Entamés depuis plus de deux années, les travaux de définition et de mise en forme des documents composant le nouveau PLU se poursuivent. Après avoir pris en compte les recommandations du Schéma de cohérence territoriale (SCoT Val d'Ariège) et les dernières évolutions législatives (loi Macron d'août 2015 par exemple), le bureau d'étude vient de présenter en mars aux élus et aux personnes publiques associées (État, chambre d'agriculture, PNR, SMDEA) les projets de texte de deux documents fondateurs que sont le Rapport de présentation et le Plan d'aménagement et de développement durable. Ce dernier avait été débattu en conseil municipal du 9 juillet dernier. Ces deux projets sont consultables sur le site de la mairie de Saurat, rubrique PLU.

Les travaux portent maintenant sur une description précise des zonages (zones naturelles, agricoles, urbanisées) et la mise en cohérence des règlements de chacune de ces zones.

Concomitamment des échanges se poursuivent avec les services de l'État (DREAL) pour analyser l'opportunité de réaliser une évaluation environnementale, et avec les gestionnaires correspondants pour préciser les réseaux sur la commune, eau potable et assainissement par exemple. Ces derniers points doivent être arrêtés pour poursuivre les travaux de révision du PLU et envisager les différentes consultations. Quelques semaines de travail sont donc encore nécessaires avant de débattre publiquement de cette révision.

Laborieux sont les débats pour définir une nouvelle intercommunalité !

Au cours des derniers mois la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a poursuivi ses travaux pour l'adoption en mars 2016 du Schéma départemental de coopération intercommunale. Ce schéma cible proposé par madame Marie Lajus, préfète de l'Ariège, prévoit de créer pour nos territoires, une communauté d'agglomération pour la vallée de l'Ariège, visant à rassembler sur le périmètre du SCoT cinq intercommunalités actuelles : les Pays de Saverdun, de Pamiers, de Varilhes, de Foix et de Tarascon. À présent adopté, ce schéma servira de cadre pour la définition des périmètres des structures intercommunales qui devraient entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017.

Les territoires de Saverdun et Pamiers souhaiteraient constituer un premier ensemble. Foix et Varilhes se prononcent pour amorcer cette coopération à deux dans un premier temps. Le pays de Vicdessos a choisi de rejoindre les vallées d'Ax et du Donezan. Il existe donc un risque que le Pays de Tarascon soit isolé ou rattaché à un des périmètres voisins.

C'est la préfète qui doit maintenant choisir, avant fin juin 2016, en soumettant ses choix à la commission départementale. Il semble qu'elle puisse recomposer des périmètres assez différents de ceux proposés initialement, d'autant qu'elle s'est engagée à tenir compte de tous les avis exprimés.

INFOS PRATIQUES

Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 14h à 17h,
le samedi de 10h à 12h.
196 rue Albert Sans
Tél : 05 61 05 67 19 • Fax : 05 61 05 54 27
Courriel : mairie-saurat@wanadoo.fr
Site : <http://www.saurat.a3w.fr>

Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi matin.

Sacs jaunes pour les emballages recyclables : le lundi matin, à sortir exclusivement le dimanche soir.

Encombrants : les sortir le dimanche précédent le lundi de ramassage convenu par téléphone avec le SMECTOM : 05 61 68 02 02.

La déchetterie d'Arignac est ouverte les mardis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les mercredis, jeudis et samedis de 13h30 à 17h30.

C'est dans ce contexte que les élus communaux représentant Saurat œuvrent pour que cette opportunité de création d'une nouvelle intercommunalité soit une chance et une réussite pour notre commune. Avec d'autres élus du territoire, ils mettent toute la force et la vigueur nécessaires pour que l'enthousiasme l'emporte sur la méfiance, la raison sur les préjugés et la solidarité sur les égoïsmes, et pour que se profile enfin une communauté d'agglomération à la hauteur des enjeux économiques et sociaux de nos territoires.

L'épicerie de Saurat

Désormais Julien vous accueillera 7 jours sur 7 : les jours ouvrables de 9h à 13h et de 16h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 9h à 13h. Tél. : 06 99 52 81 61 • 05 61 02 88 75.



État civil

Naissances

• RIBAS WENDT Ethan le 21 mars 2016

• PIRES Lucie, Audrey le 17 décembre 2015

Décès

• MARROT Denis, Adrien baillique le 14 mars 2016
à l'âge de 88 ans

• ROQUES dite le friant Andréa, Hélène, le 22 janvier 2016
à l'âge de 85 ans

• PEDUSSAUT Marcel le 24 février 2016
à l'âge de 69 ans

• CARBONNE Gisèle Yvonne veuve VERDIER,
le 14 janvier 2016 à l'âge de 81 ans

• FERNAL Mirella veuve PIAZZINI, le 29 janvier 2016
à l'âge de 99 ans

• BLAZY Robert régachou, le 30 décembre 2015
à l'âge de 79 ans

Travaux

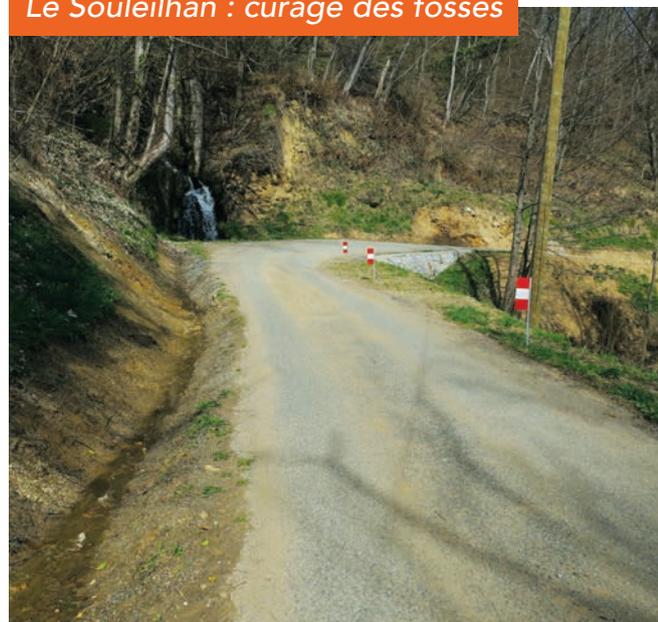
Le Cazals : buse, caniveau et assèchement du parking



Réfection du toit de l'église par Denis Ollier



Le Souleilhan : curage des fossés

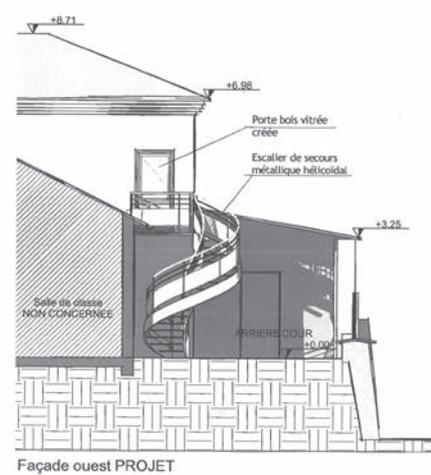
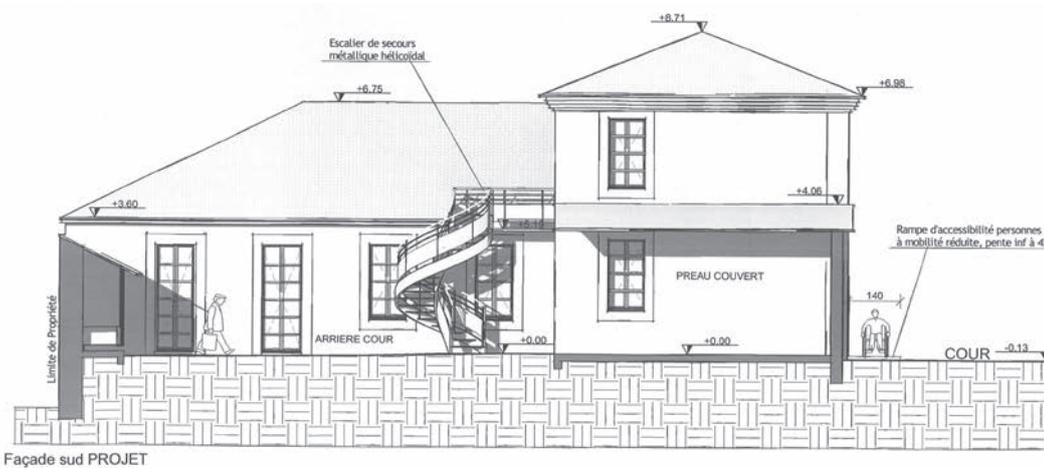
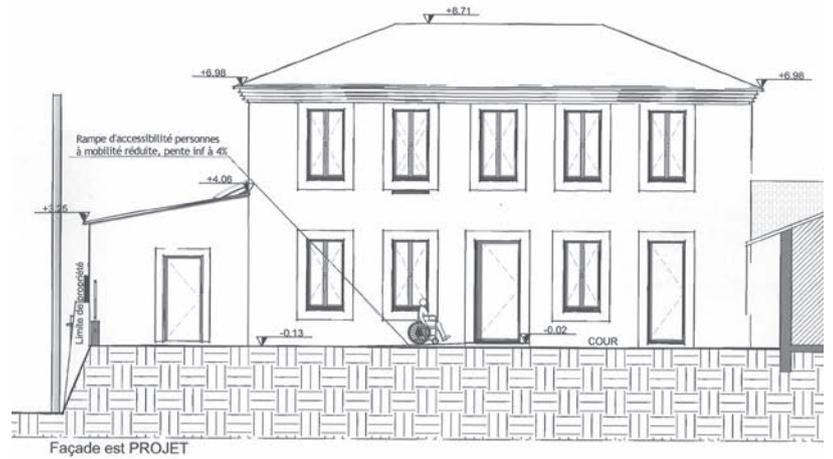


Projet pour l'école

Afin de mieux répondre à l'augmentation des effectifs scolaires, de se mettre en conformité avec l'hygiène et la sécurité et d'offrir aux enfants un accueil plus spacieux pour les activités proposées par l'équipe de l'ALAE, des travaux vont être réalisés au 1^{er} étage de l'école pour créer une nouvelle salle :

- isolation thermique et phonique de la salle,
- équipement : tables, chaises, tableau...,
- installation d'un escalier de secours dans l'ancienne cour des filles à gauche du bâtiment.

Une rampe d'accès aux personnes handicapées sera également créée.



Photomontage de l'escalier de secours

Conseils municipaux

Voici le rappel des points traités et des questions abordées. Vous trouverez les comptes rendus à la mairie et sur le site : <http://www.saurat.a3w.fr>

2 novembre 2015

Ordre du jour

- Acceptation de l'organisation d'un « Sourire de printemps » par l'association Artambouille
- Implantation d'un point WIFI
- Décisions modificatives
- Emprunt auprès du SDE 09 d'un montant de 10 192,49 € pour financer l'extension BT au lieu-dit Lagardelle

Questions diverses

- Circulation des camions du SMECTOM sur les routes communales
- Compte-rendu du conseil d'école
- Transports à 1 €
- Information sur l'évolution de l'intercommunalité
- L'épicerie

10 décembre 2015

Ordre du jour

- Organisation du recensement
- Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale
- Réalisation des agendas d'accessibilité des établissements recevant du public (AD'AP)
- Implantation d'un panneau « Cédez le passage »

Questions diverses

- Le Calamès
- Convention de mandat concernant la mise en place des TAP
- Participation financière à la crèche de Tarascon
- Compte-rendu de la réunion sur le désherbage
- PLU
- Éclairage

5 février 2016

Ordre du jour

- Demande de subventions pour l'aménagement d'une nouvelle salle de classe au premier étage de l'école de Saurat
- Demande de subventions pour la rénovation énergétique de l'ancien presbytère de Saurat
- Demande de subventions pour la rénovation énergétique de l'immeuble communal sis 59 rue Albert Sans
- Achat d'un lave-vaisselle pour l'école de Saurat et réalisation des travaux préparatoires nécessaires à son installation
- Annulation de la délibération n° 2015/071
- Vente d'une parcelle cadastrée C 3801 au prix de 800 € l'hectare à M. Sylvestre
- Coréalisation gratuite d'un diagnostic-état des lieux des forêts de la commune de Saurat, mise en forme des données (cartes et diaporama) et projet de présentation en réunion publique par Mme Élodie Roulier, chargée de mission Forêt, filière bois au PNR, et M. Nicolas Bez de la fédération pastorale du Conseil départemental
- Annulation d'un poste d'adjoint technique 2^e classe 8^e échelon, création d'un poste d'adjoint technique 1^{re} classe, nomination de M. Jean-Marc Marrot comme adjoint technique 1^{re} classe
- Annulation d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe 6^e échelon, création d'un poste d'adjoint administratif 1^{re} classe et nomination de Mme Roselyne Digney Cassou-Lens

Questions diverses

- Fibre optique
- Enlèvement des poteaux électriques
- Réforme des cycles d'enseignement sur l'ensemble des 5 niveaux de l'école élémentaire et dans toutes les disciplines à la rentrée 2016
- Installation des nouveaux compteurs électriques connectés Linky en Ariège
- Maison Orth

7 mars 2016

Ordre du jour

- Approbation des comptes : compte administratif communal 2015, compte de gestion communal du receveur 2015, compte administratif CCAS 2015, compte de gestion CCAS du receveur 2015
- Affectation de l'excédent des comptes de fonctionnement de la commune 2015 et des comptes d'investissement de la commune 2015
- Participation au financement du Fonds unique habitat (FUH)
- Indemnité du percepteur
- Vente de la parcelle cadastrée section D n° 3 245 d'une surface de 176 m² au prix de 6 160 € (soit 176 x 35)
- Création d'un poste de secrétaire pour un temps complémentaire de 9 heures et nomination
- Embauche d'un jeune en contrat d'avenir
- Renouvellement du contrat de M. Christophe Tolsau
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe et nomination d'un employé municipal
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 1^{re} classe
- Demande d'une réserve parlementaire de 1 000 € à madame la députée
- Affectation de l'excédent de fonctionnement CCAS 2015

Questions diverses

- Situation de M. Rémy Le Buan
- Lettre au SMDEA
- Récupération des bouchons de bouteilles
- Verdun 1916 : forêt d'exception
- CCAS
- Balsamine de l'Himalaya
- Écobuage
- Compteurs Linky
- Rencontre avec le PNR
- Les forêts de Saurat
- Cabane en osier du jardin public

Finances

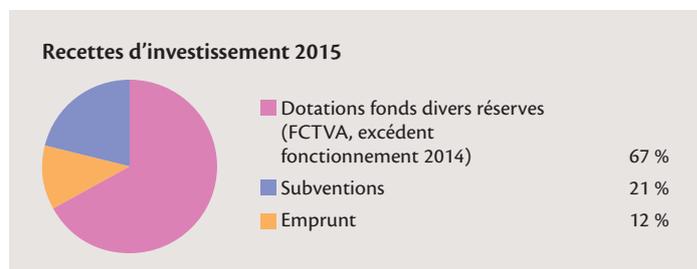
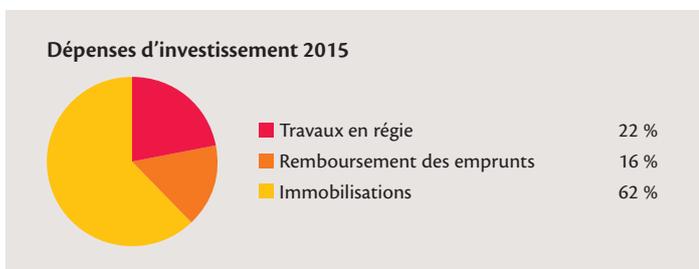
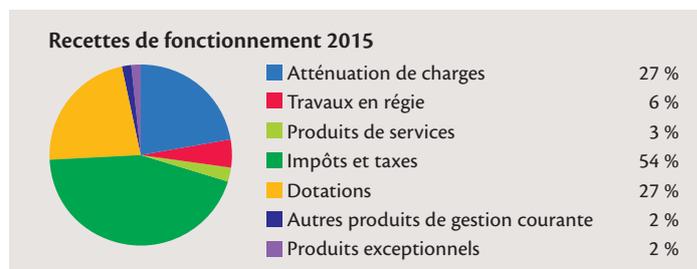
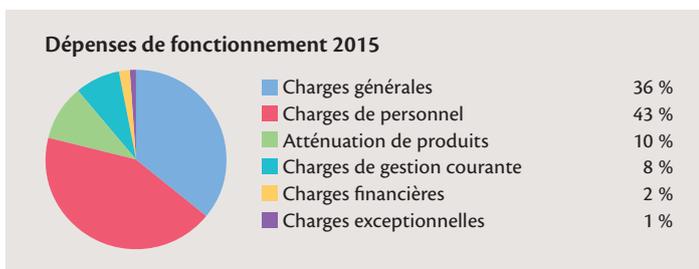
Comptes administratifs de l'exercice 2015

Comptes administratifs de la commune de Saurat

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges générales	218 678,33 €	Atténuation de charges	46 018,51 €
Charges de personnel	265 057,68 €	Travaux en régie	52 734,92 €
Atténuation de produits	62 363,53 €	Transfert de charge	0,00 €
Charges de gestion courante	50 562,56 €	Produits de services	23 885,31 €
Charges financières	10 606,92 €	Impôts et taxes	443 617,73 €
Charges exceptionnelles	3 940,54 €	Dotations	222 169,00 €
		Autres produits de gestion courante	14 494,00 €
		Produits exceptionnels	17 077,38 €
TOTAL	611 209,56 €	TOTAL	819 996,85 €
		Résultat de l'exercice	208 787,29 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Travaux en régie	52 734,92 €	Dotations fonds divers réserves (FCTVA, excédent fonctionnement 2014)	184 864,12 €
Remboursement des emprunts	37 582,91 €	Subventions	59 223,70 €
Immobilisations	147 529,87 €	Emprunt	32 000,00 €
TOTAL	237 847,70 €	TOTAL	276 087,82 €
		Résultat de l'exercice	38 240,12 €

Résultat cumulé 2015 247 027,41 €



Comptes administratifs du CCAS

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges générales	96,00 €	Excédent	7 107,09 €
Charges de personnel	36,00 €		
Aides	1 674,09 €		
TOTAL	1 806,09 €	TOTAL	7 107,09 €
		Résultat de l'exercice	5 301,00 €

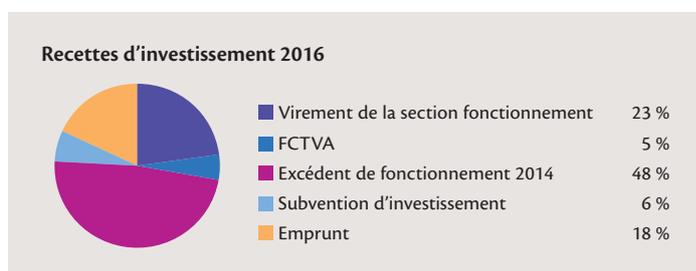
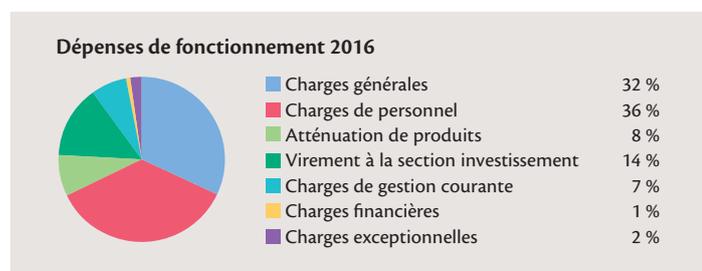
Budgets primitifs 2016

Projet de budget primitif de la commune de Saurat*

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	243 800,00 €	Atténuation de charges	25 000,00 €
Charges de personnel	271 000,00 €	Opération d'ordre entre sections (travaux en régie)	60 000,00 €
Atténuation de produits	63 800,00 €	Produits des services	23 800,00 €
Virement à la section investissement	102 000,00 €	Impôts et taxes	420 000,00 €
Autres charges de gestion courante	49 600,00 €	Dotations et participation	201 000,00 €
Charges financières	10 000,00 €	Autres produits de gestion courante	14 000,00 €
Charges exceptionnelles	15 600,00 €	Produits exceptionnels	12 000,00 €
TOTAL	755 800,00 €	TOTAL	755 800,00 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Pertes antérieures	53 847,38 €	Virement de la section fonctionnement	102 000,00 €
Travaux en régie	60 000,00 €	FCTVA	22 000,00 €
Remboursement d'emprunt	72 000,00 €	Excédents de fonctionnement 2015	208 787,29 €
Immobilisations	254 939,91 €	Subvention d'investissement	28 000,00 €
		Emprunt	80 000,00 €
TOTAL	440 787,29 €	TOTAL	440 787,29 €

* Le budget primitif a été étudié en commission Finances et débattu en réunion de travail de toute l'équipe municipale. Il a été soumis au vote au conseil du 11 avril, alors que *La Feuille* était en cours d'impression.



Budget primitif du CCAS

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Taxes Foncières	750,00 €	Reprise Résultat Fonctionnement 2015	5 301,00 €
Cotisation URSSAF	50,00 €		
Aides	4 501,00 €		
TOTAL	5 301,00 €	TOTAL	5 301,00 €

Vie des associations

L'omelette de Pâques



Sous un soleil printanier, de nombreux Sauratois se sont retrouvés lundi 28 mars autour de l'omelette de Pâques, toujours bien organisée par l'équipe du comité des fêtes.

L'ACCA de Saurat

La pratique de la chasse a toujours existé.

« Auparavant, l'homme chassait pour se nourrir, aujourd'hui la chasse lui permet de s'évader, de partager entre copains des moments de convivialité, de participer à l'équilibre de la nature et à la gestion des espèces.

L'association communale de chasse agréée de Saurat regroupe 52 adhérents qui pour la plupart résident sur la commune ou sont natifs de celle-ci. Quelques membres extérieurs viennent compléter l'effectif. Ils pratiquent leur loisir sur les terrains communaux ainsi que sur le territoire domanial qu'ils louent auprès de l'Office national des forêts.

Depuis une dizaine d'années, l'ACCA occupe un local situé sur un terrain que la municipalité a mis à sa disposition. Aidés financièrement par la commune, les chasseurs ont construit eux-mêmes ce bâtiment agréable et spacieux, où ils aiment se retrouver avant de partir chasser en battue.

Le matin il est décidé du secteur chassé et des animaux qui peuvent être prélevés. Un plan de chasse par saison est attribué par les services de la préfecture et l'ONF concernant le grand gibier (cervidés, isards, chevreuils). Généralement, une seule traque est organisée et souvent elle se termine en début d'après-midi. »

Les chasseurs font de la sécurité une de leur priorité.

« Avant de partir les consignes de sécurité sont rappelées, chaque chasseur doit mettre un vêtement fluo afin d'être repéré facilement par les autres chasseurs, mais aussi par les promeneurs et les autres utilisateurs de la montagne. Sur une des vitres de leur véhicule ils apposent un macaron indiquant qu'une battue est en cours. Depuis deux ans, une réserve a été positionnée à La Rouère, pour éviter de chasser près du village et pour que les animaux puissent se reproduire en toute tranquillité.

Chaque animal abattu est examiné par ceux qui ont reçu une formation par la fédération de l'Ariège, et si un doute est avéré sur l'état sanitaire de la bête des analyses sont effectuées par un vétérinaire. Les prélèvements d'animaux sur un territoire sont nécessaires et indispensables si l'on veut préserver les espèces, réguler les populations et éviter la contamination par certaines maladies comme la pestivirose chez l'isard, non dangereuse pour l'homme mais qui décime les animaux.

Le président de la société de Saurat vient de signer un bail de location du territoire domanial pour une durée de 12 ans avec l'ONF, afin de pouvoir pratiquer la chasse sur des terrains que nos anciens ont cédé à l'État. Le prix de cette location est de 13 000 € par an, ce qui explique le montant important que l'on demande à chaque adhérent (250 € pour un Sauratois et 500 € pour un membre extérieur). Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 12 mars, le financement était à l'ordre du jour et chacun a pu apporter des idées afin d'essayer de trouver un équilibre financier. Fernand Cuminetti et Jean-Bernard Rouzoul, représentants de la mairie, ont pris note des difficultés de l'association. Elle espère qu'ils seront porte paroles au conseil municipal pour lui apporter une aide.

Le 11 juin les chasseurs vont se retrouver pour une journée débroussaillage et nettoyage des chemins et des postes. Ils lancent une invitation à tous ceux qui veulent participer (rdv à 7 h à la maison de la chasse).

Nous vivons dans un territoire rural que nous aimons tous, les éleveurs ne sont plus très nombreux et leurs bêtes ne suffisent plus pour entretenir nos espaces. Que nous soyons chasseurs ou anti chasse, nous partageons le même terrain et nous devons nous unir pour préserver nos belles montagnes et participer à la survie de notre patrimoine. »

Le président de l'ACCA, Gilbert Cuminetti

100 ans de folclòr sauradèl

Dans le cadre du 15^e festival Occitan, le groupe folklorique sauratois organise une rétrospective de son histoire. Actuellement la phase de collecte a permis de compiler environ 300 documents pour couvrir la période de 1897 à nos jours.

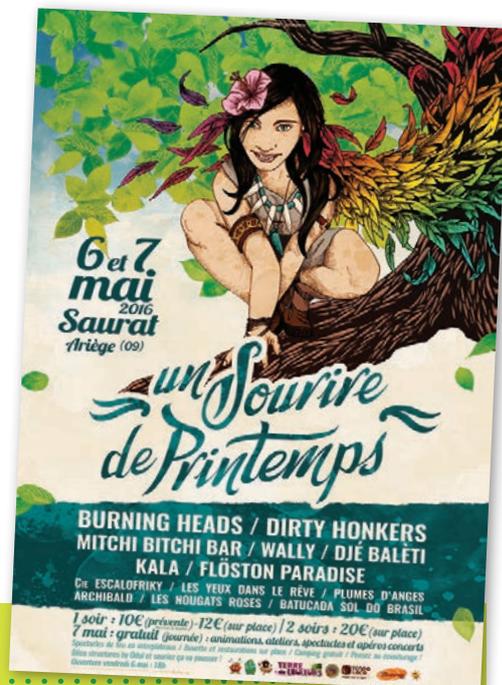


Cette rétrospective ne peut être complète sans la contribution de tous, nombreuses sont les familles ayant un lien avec le folklore sauratois. Le groupe folklorique fait donc appel à vous pour que vous lui transmettiez des anecdotes, des photos, des extraits de journaux, des chants, légendes ou musiques... qui sont certainement dans vos archives ou vos

mémoires et qui contribueront à la richesse de cette exposition. Elle sera organisée sur la place de la Rende pendant le festival le 14 juillet 2016. Un diaporama est en cours de création.

Contacts pour collecter les données

- Patrick Morcrette a la possibilité de scanner les documents pour vous les restituer aussitôt (23 rue Albert Sans • patrick.morcrette@wanadoo.fr • 06 83 05 53 98)
- Catherine Foussats (c.foussats@orange.fr • 06 76 96 52 98)
- Mairie de Saurat



CALENDRIER

Dates	Animations	Lieux	Organisateurs
6 & 7 mai	Un sourire de printemps	Maïsou d'Amount, sous chapiteau	Artambouille
22 mai	Marché aux fleurs	Place de la Rende	ADAVS
6 juin	Fête de la pêche avec les écoles	Prat Communal	La Truite sauradelle AAPPMA
12 juin	Les puces sauratoises	Place de la Rende	ADAVS
12 juin	Concert « Missa Criola »	Église de Saurat	L'Ancienne Pharmacie et l'ADAVS
25 juin	Feux de la saint Jean	Place de la Rende	Groupe folklorique et Festen'Oc
13 au 16 juillet	Festen'Oc et Fête du livre	Place de la Rende	Groupe folklorique et Festen'Oc
10 juillet au 11 août	Exposition : « Tout est une question d'équilibre », Christine Saint-André.	1 place Conti	L'Ancienne Pharmacie
19 juillet	Randonnée pédestre	Le Souleilhan	ADAVS
23 juillet	Journée du patrimoine sauratois : le village rue		ADAVS
25 au 30 juillet	Stage tennis enfants	Terrain de tennis	Tennis club
27 au 30 juillet	Festival des contes	Maïsou d'Amount	Association des contes
31 juillet	Marché artisanal	Place de la Rende	ADAVS
12 au 15 août	Fête du village	Prat communal et Saurat	Comité des fêtes
15 août	Rencontre folklorique Massat/Saurat	Col de Port	Groupe folklorique
18 août	Concours des chevaux de mérens	Place de la Rende	SHERPA
21 août	Marché artisanal	Place de la Rende	ADAVS
21 août	Concert celtique	Église de Saurat	ADAVS
10 septembre	Journée du patrimoine		ADAVS
22 octobre	Festen'Oc : clôture		Groupe folklorique et Festen'Oc
23 octobre	Fête de la pomme	Place de la Rende	ADAVS
29 octobre	Soirée archéologique	Maïsou d'Amount	ADAVS

Les carrières de pierre à faux : souvenirs de Paul Cuminetti

L'équipe de *La Feuille* a rencontré Paul Cuminetti, qui a travaillé dans l'entreprise familiale durant neuf années.

Rappel historique

Depuis toujours, les ardoisières ont été exploitées à ciel ouvert, les pierres servaient à la couverture et aux dallages.

Mais la spécialisation en pierre à aiguiser est plus récente : elle a commencé à la fin du XIX^e siècle dans les carrières de Taurignan-Vieux et de Rimont, où les pierres extraites étaient ensuite taillées à Saint-Girons. Les filons peu rentables ou épuisés se sont progressivement perdus et les exploitants, Carrara, Caire, Caune, ont cherché d'autres sites : ils ont d'abord exploité les carrières de Castet d'Aleu mais les filons étaient en pleine montagne, difficiles d'accès et les blocs devaient être transportés à dos d'homme. C'est ainsi qu'ils se sont installés à Saurat où l'activité a connu un important développement sur les sites des Benans et de la Mamouly, avec une

vingtaine de mineurs et une trentaine de tailleurs.

Les ouvriers étaient souvent des paysans qui venaient l'hiver travailler aux pierres à faux. Puis les exploitants ont fait venir des Italiens, pour la plupart originaires de la région de Bergame où ils extrayaient la pierre lombarde. Ils sont tout d'abord arrivés à Taurignan-Vieux puis se sont déplacés sur Saurat entre 1900 et le début de la guerre de 1914.

Mineurs et tailleurs travaillaient à la tâche : les tailleurs étaient payés à la pierre finie. Les mineurs touchaient la même paye que les tailleurs (ou plus car le travail était plus difficile) et fournissaient parfois des blocs pour environ deux tailleurs. Ces tâcherons faisaient de grosses journées de 12 ou 13 heures, commençant à 7 h le matin et rentrant jusqu'à 8 h le soir. Les chemins étaient très parcourus, par les ouvriers, les paysans qui s'occupaient du transport des pierres et les enfants dont le terrain de jeu étaient les *tartiers*, monticules



Paul Cuminetti nous montrant le pèirou

de déchets entourant les galeries et les chemins.

De l'extraction des pierres à leur expédition

La famille Cuminetti fait partie de cette histoire. Arrivé parmi les ouvriers italiens qualifiés, Pierre Cuminetti s'est installé à son compte. Puis ont suivi Louis et Sylvain.

En 1947, Paul Cuminetti a 14 ans. Il sort de l'école et part naturellement aux Bénans avec sa lampe à carbure, accompagnant son frère aîné dans le boyau. L'exploitation des Bénans se faisait de chaque côté du ruisseau, en partant du bas et en remontant jusqu'en dessous de Carli. Il fallait trouver un filon de marne pour faire une saignée. Une fois la marne arrachée au pic, elle était évacuée et s'accumulait en remblais : les *tartiers*. Une tranchée était ainsi ouverte et les pierres dures étaient dégagées de chaque côté du boyau. Jusqu'à trouver le *pèirou*, pierre très dure qui ne se délite pas et qui est utilisée pour la construction. Ces pierres étaient aussi utilisées pour les *cantèrs*,

DATE D'ENTRÉE dans l'établissement	DATE DE SORTIE de l'établissement	NOMS ET PRÉNOMS DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS	NATIONALITÉ	DATE de NAISSANCE	LIEU de NAISSANCE
1933	1936	Lozzotini Riccardo	Italienne	3/10/1899	Polignac
20/10/1933	29/1/34	Ambrogi Giacomo	Italienne	17/06/1906	Leau
Janvier 1935	12/3/1935	Bolconi Baptiste	Italienne	14/04/1896	Leau
1 Mars 1935	14/5/35	Colloni Nicolas	Italienne	20/3/1901	Nimble
1 Mars 1935	14/8/36	Jean Piccimine	Italienne	1/2/1901	Nimble
23 Mars 1935	14/8/36	Francoise Salvadori	Italienne	3/10/1902	Villava "duca"
12/12/36	11/01/37	José Garcia	Espagnole	(1903) 28/12/03	Aguiva
1937	18/01/37	Colloni Baptiste	Italienne	12/04/1896	Nimble
1937	30/01/37	Colloni Benard	Italienne	11/3/1901	Aguiva

PRÉFECTURE qui l'a délivré	N° D'ORDRE	ANNEE de délivrance
Faux	5023	1933
Faux	503536	1934
Mars 1935	20/4/35	1935
Faux	3388	1935
Faux	37424	1935
Faux	37439	1935
Faux	23887	25/3/35
Faux	0075	2/1/36
Faux		

Une page du registre des travailleurs étrangers

bords de la galerie, et pour maintenir en tension un *plancher* (plafond) avec des piquets d'acacias. Sur ces poutres, les pierres étaient chargées sur la tranche. Certains filons faisaient jusqu'à 100 m de long. Ce grès schisteux est très veiné, sa couleur plus ou moins foncée révèle des zones plus ou moins dures.

Les grandes plaques étaient évacuées par des wagonnets en bois puis en ferraille. Elles étaient fendues à l'épaisseur voulue. Les pierres étaient ensuite taillées à la main, sur place, dans les cabanes construites avec les pierres de rebut, d'abord en liteaux rectangulaires puis dans la forme ovoïde de la pierre à faux : des machines à volant, remplacées maintenant par des scies, fonctionnaient entièrement à la main. La taille produisait beaucoup de poussière et de nombreux ouvriers sont morts jeunes de la silicose.

Les pierres taillées étaient ensuite polies, passées à la meule et en dernier lieu dans la berceuse, bac en mouvement avec de l'eau et du gravier.

Au plus fort de l'activité, plus de 5 000 pierres à faux étaient produites par jour. Cette industrie générait beaucoup d'activités complémentaires pour les habitants de la vallée. Avant l'expédition, les pierres étaient *empaillées* avec une paille d'orge, produite surtout à Prat Communal et tressée par les femmes. Puis elles étaient mises en caisses en bois, cerclées par de *brins* de noisetier fendu. Les bouviers descendaient les pierres dans les charrettes à bœuf sur la place des Tilleuls, d'où elles partaient en camion vers la gare ferroviaire de Tarascon.



Une saignée dans un filon de marne



Détail de tartier

Elles étaient expédiées ensuite vers de nombreuses destinations, en particulier vers les régions de montagne : Suisse, Autriche, Italie...



Le « plancher » d'une galerie



Liteau et pierres à faux taillées à la main



Un stock de pierre à faux

Dans les années 1950, la mécanisation de l'agriculture se généralise, la faucheuse remplace les faux. La fabrique de pierre s'adapte à la demande qui chute, de nombreux ouvriers partent et se reconvertissent.

Quel devenir ?

Aujourd'hui les galeries souterraines sont fermées, la nature a repris ses droits et la trace du travail des hommes disparaît progressivement. Les exigences en matière de sécurité ont évolué et rendent trop difficile leur exploitation.

L'industrie s'est recentrée sur la carrière à ciel ouvert de pierre douce, un grès plus homogène et plus fin, destinée en particulier à l'aiguisage des outils à bois. L'autorisation trentenaire d'exploiter a expiré en décembre 2015. Monsieur Soucille, qui a repris l'exploitation en 2006, a le souci de maintenir l'activité et a confié le dossier de demande d'autorisation à un bureau d'étude dans l'espoir d'assurer une continuité à cette entreprise unique en France et en Europe.

Valorisation des bois et des forêts

La question de la valorisation des ressources forestières sur la commune de Saurat a été évoquée à différentes occasions, notamment lors de la réunion publique de septembre 2015. En effet, la forêt est très présente sur la commune, elle occupe 40 % de l'espace.

Le conseil municipal souhaiterait discuter avec les habitants et les propriétaires forestiers des actions qui pourraient être menées à l'échelle de la commune, voire au-delà, concernant ces forêts.

Nous vous invitons à une réunion publique le lundi 25 avril 2016 à 18 h à la Maisou d'Amount.

Cette réunion sera animée par le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises avec l'appui du Conseil départemental et de l'Office national des forêts dans le cadre de la Charte forestière du PNR. Un diagnostic de la forêt sur la commune vous sera présenté : aspects paysagers, cadre de vie, production et exploitation des bois, desserte des forêts, risque incendie, nature de la propriété, état du foncier, etc.

En tant qu'habitants ou propriétaires fonciers à Saurat, vous êtes pleinement concernés par ces questions. Le conseil municipal compte sur votre présence.

Les produits phyto-sanitaires

Pourquoi limiter l'utilisation des pesticides dans l'entretien des rues, espaces verts publics et cimetières de la commune ?

Nous avons tout d'abord à cœur de protéger notre santé, l'eau et l'environnement. Environ 750 produits phyto-sanitaires contiennent du glyphosate, herbicide classé par l'OMS

(Organisation mondiale de la santé) comme « cancérigène probable ».

Par ailleurs, la loi interdit depuis 2010 de traiter avec des pesticides, désherbants et fongicides à proximité des fossés, avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts et bien sûr des cours d'eau.

Dans cette démarche, nous avons été aidés par le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises et la FREDON Midi-Pyrénées (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles : établissement dédié au sanitaire et spécifiquement à la santé des végétaux et à la préservation de l'environnement), qui a réalisé une étude diagnostique : en identifiant les zones à risques élevés comme les zones imperméables et proches des points d'eau, et en observant nos pratiques. Elle a donné ensuite des conseils et des préconisations permettant d'être conforme à la réglementation et aussi pour aller plus loin, vers le « zéro phyto » (dans l'esprit de la loi Labbé).

Vous avez peut-être remarqué que la rue Albert Sans a été désherbée manuellement, excepté pour l'anti mousses. Les cimetières ont subi un traitement chimique au printemps et manuel à l'automne. Les résultats sont encore imparfaits et nous vous invitons à participer à cet effort en désherbant devant votre porte ou au cimetière, et bien sûr à éviter les traitements chimiques dans vos jardins.

Les mauvaises herbes peuvent être aussi remplacées par des fleurs le long des murets.

Les déchets, encore et toujours

Rappelons-le : les dépôts sauvages dégradent non seulement la qualité des paysages mais peuvent aussi polluer les sols et les eaux des rivières, altérer la qualité des nappes phréatiques et appauvrir la faune et la flore locales.

zone humide



ruisseau